



Genève, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

## Le Conseil d'Etat

2596-2026

Monsieur Albert RÖSTI  
Conseiller fédéral  
Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
3003 Berne

Par courriel :

[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

**Concerne : mise en œuvre, au niveau de l'ordonnance, des modifications adoptées dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) relatives à une réserve d'électricité**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département du 15 avril 2026, relative à l'objet précité, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Le Conseil d'État genevois approuve sur le principe les dispositions d'exécution nécessaires à la constitution d'une réserve d'électricité pérenne permettant de prévenir et maîtriser les situations de pénuries d'électricité. Sur l'ensemble du projet proposé, il rejoint par ailleurs les remarques des Conférences des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et des travaux publics (DTAP).

Notre gouvernement tient particulièrement à saluer l'établissement de bases légales relatives à la constitution d'une réserve fondée sur la réduction de la consommation d'électricité. Ce dispositif permettra ainsi d'éviter d'activer les ressources des différentes centrales de réserve (hydraulique, thermique, etc.).

À la lecture de votre rapport explicatif (p. 4), notre Conseil comprend que le Conseil fédéral veuille disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir réagir en situation d'urgence. Néanmoins, en ligne avec l'EnDK et la DTAP, notre Conseil estime que les dispositifs globaux manquent de la clarté nécessaire pour permettre aux autorités cantonales, et aux acteurs de la branche électrique surtout, d'organiser la chronologie et l'interaction des mesures en cas de pénurie concrète.

Notre gouvernement a d'ailleurs soulevé ce point lors de consultations précédentes et demandait une meilleure visibilité en la matière. Cette dimension de l'organisation de

l'approvisionnement et de la réserve d'électricité en cas de pénurie d'électricité reste perfectible à notre sens.

En vous réitérant nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

  
Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :

  
Anne Hiltbold